



CCCPS / 2023 / DE084
4.1. Personnels titulaires et stagiaires
de la fonction publique territoriale

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

Modification du tableau des effectifs et des emplois

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Le Président explique l'avancement de grade pour l'année 2023 :

- Au pôle direction générale, un agent à temps complet, a la possibilité d'avancer au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ;
- Au pôle social, un agent à temps non complet (32/35è), a la possibilité d'avancer au grade d'agent social principal 1^{ère} classe ;

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des missions assurées, des nécessités du service et afin d'améliorer la carrière des agents, le Président propose de modifier les postes en vigueur en créant les postes correspondants au tableau d'avancement de grade pour l'année 2023.

De plus, dans le cadre de la création d'un poste d'adjoint à la direction du pôle aménagement et développement ainsi que suite à la volonté de pérenniser le poste de chargé de mission en



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

charge de la transition écologique à la fin du dispositif du VTA, il convient d'ouvrir deux postes supplémentaires d'attaché territorial au tableau d'emploi des effectifs.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de :

- Ouvrir un poste de catégorie C, à temps complet, en filière administrative, d'adjoint administratif en adjoint administratif principal 2^e classe ;
- Transformer le poste de catégorie C, à temps non complet (32/35^e), en filière sociale, d'agent social principal 2^eme classe en agent social principal 1^{ère} classe ;
- Ouvrir deux postes de catégorie A, à temps complet, en filière administrative, d'attaché territorial

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU la délibération du 25 septembre 2014 fixant le taux de promotion à 100% pour les avancements de grade ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu, d'autoriser le Président à :

- 1) créer un poste à la filière administrative, de catégorie C, au cadre d'adjoint administratif, au grade d'adjoint administratif principal 2^e classe, à temps complet,
- 2) créer un poste à la filière sociale, de catégorie C, au cadre d'agent social, au grade d'agent social principal 1^{ère} classe, à temps non complet de 32h/sem.,
- 3) fermer un poste à la filière sociale, de catégorie C, au cadre d'agent social, au grade d'agent social principal 2^eme classe, à temps non complet de 32h/sem.,
- 4) créer deux postes à la filière administrative, de catégorie A, au cadre d'attaché, au grade d'attaché territorial,
- 5) recruter des contractuels sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi,
- 6) préciser l'échelle, l'échelon et les indices de carrière et de rémunération dans l'acte administratif,
- 7) valider le tableau des effectifs ci-dessous :



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Filière	Catégorie	Cadre emplois	Grades	Proposition au CC Mars 2023	
				Nbre emplois	Nbre ETP
TOTAL FILIERE ADMININSTRATIVE avant modification :				26	24.14 ETP
Modification : Création d'un poste (Adjoint administratif 2è classe - catg. C)				+ 1	+ 1.00 ETP
Modification : Création d'un poste (Attaché territorial - catg. A)				+2	+ 2.00 ETP
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE après modification :				29	27.14 ETP
TOTAL FILIERE TECHNIQUE :				40	38.09 ETP
TOTAL FILIERE SOCIALE avant modification :				26	21.88 ETP
Modification : Création d'un poste (Agent social 1è classe - catg. C)				+ 1	+ 0.91 ETP
Modification : Fermeture d'un poste (Agent social 2è classe - catg. C)				- 1	- 0.91 ETP
TOTAL FILIERE SOCIALE après modification :				26	21.88 ETP
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE :				6	5.27 ETP
TOTAL FILIERE ANIMATION :				6	5.72 ETP
TOTAL FILIERE SPORTIVE :				1	0.50 ETP
TOTAL TABLEAU DES EFFECTIFS :				108	98.60 ETP

8) signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 33 voix.

Votants CONTRE : 0 voix.

S'abstenant : 2 voix, Stéphanie KARCHER, Franck MONGE.

VI. Annexes

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : tableau des emplois et des effectifs de la collectivité

Philippe HUYGHE
Secrétaire de séance

Affichée le 30 MARS 2023

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

